



BNP PARIBAS HOME LOAN SFH

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de € 285 000 000
Siège Social : 1, boulevard Haussmann – 75009 PARIS
454 084 211 R.C.S. PARIS

RAPPORT SUR LA QUALITE DES ACTIFS 30 JUIN 2014

BNP Paribas Home Loan SFH est une société de financement de l'habitat régie par les articles L.513-28 et suivants du Code monétaire et financier qui a pour mission principale de contribuer au refinancement à moyen et long terme des prêts à l'habitat du Groupe BNP Paribas.

Le présent rapport relatif à la qualité des actifs de BNP Paribas Home Loan SFH est établi en application des dispositions de l'article 13 du règlement n° 99-10 du Comité de la réglementation bancaire et financière relatif aux sociétés de crédit foncier et à l'Instruction n° 2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés. Ce rapport est établi à partir des données disponibles au 30 juin 2014.

I – Prêts garantis

1) Répartition par catégories de créance, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créances	Encours
-créances commerciales	0 M€
-crédits à l'exportation	0 M€
-crédits de trésorerie	0 M€
-crédits à l'équipement	0 M€
-crédits investisseurs à l'habitat	32 024 M€
-crédits promoteurs	0 M€
-autres crédits	0 M€
	32 024 M€
Types de contreparties	Encours
-sociétés non financières et entrepreneurs individuels	0 M€
-particuliers	32 024 M€
-autres	0 M€
	32 024 M€

Types de garanties	Encours
-garantie hypothécaires sur un immeuble à usage d'habitation	6 537 M€
-garantie hypothécaires sur un immeuble à usage professionnel	0 M€
-caution délivrée par une société de financement	25 487 M€
-caution délivrée par une entreprise d'assurance	0 M€
-garantie du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété	0,0 M€
	32 024 M€

L'intégralité des prêts garantis par une caution est cautionnée par Crédit Logement.

Il n'y a aucune créance douteuse ou en impayés dans le portefeuille apporté en garantie. Le montant des provisions affectées est donc nul.

2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
-capital restant dû à la clôture de l'exercice	4 812 M€
-produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	1 725 M€
	6 537 M€

prêts garantis par une caution délivrée par une société de financement

quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
-capital restant dû à la clôture de l'exercice	18 810 M€
-produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien financé	6 677 M€
	25 487 M€

3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
1993	0 M€	2
1994	0 M€	29
1995	1 M€	49
1996	4 M€	385
1997	12 M€	918
1998	25 M€	1 369
1999	49 M€	1 984
2000	56 M€	2 051
2001	94 M€	2 701
2002	132 M€	3 141
2003	443 M€	8 563
2004	748 M€	10 895
2005	976 M€	13 628
2006	936 M€	11 518
2007	715 M€	8 364
2008	525 M€	6 500
2009	394 M€	5 307
2010	503 M€	4 741
2011	426 M€	4 399
2012	269 M€	1 987
2013	212 M€	1 453
2014	19 M€	111
	6 537 M€	90 095

prêts garantis par une caution délivrée par une société de financement

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
1994	0 M€	0
1995	0 M€	3
1996	0 M€	23
1997	1 M€	32
1998	2 M€	75
1999	3 M€	114
2000	12 M€	412
2001	33 M€	1 072
2002	64 M€	1 634
2003	423 M€	10 088
2004	745 M€	14 520
2005	1 276 M€	20 560
2006	1 664 M€	24 009
2007	1 724 M€	21 276
2008	1 571 M€	20 856
2009	2 526 M€	30 181
2010	4 982 M€	48 226
2011	3 438 M€	38 692
2012	2 279 M€	21 418
2013	4 122 M€	35 136
2014	624 M€	5 067
	25 487 M€	293 394

4) Répartition selon la durée résiduelle :

prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	2 M€	962
1	23 M€	3 244
2	60 M€	4 149
3	85 M€	3 985
4	132 M€	4 430
5	175 M€	4 662
6	206 M€	4 323
7	233 M€	4 385
8	249 M€	4 459
9	352 M€	5 372
10	377 M€	5 053
11	469 M€	5 512
12	572 M€	6 334
13	564 M€	6 197
14	522 M€	5 470
15	493 M€	5 090
16	502 M€	4 921
17	272 M€	2 575
18	245 M€	1 964
19	238 M€	1 666
20	192 M€	1 355
21	170 M€	1 125
22	153 M€	1 052
23	84 M€	593
24	61 M€	427
25	53 M€	382
26	16 M€	123
27	20 M€	155
28	10 M€	80
29	5 M€	35
30	3 M€	15
	6 537 M€	90 095

prêts garantis par une caution délivrée par une société de financement

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	6 M€	2 417
1	71 M€	8 782
2	179 M€	11 901
3	262 M€	10 839
4	412 M€	12 425
5	578 M€	14 221
6	793 M€	15 374
7	1 025 M€	16 364
8	1 073 M€	15 655
9	1 518 M€	19 327
10	1 323 M€	15 782
11	1 624 M€	17 047
12	1 637 M€	16 331
13	1 697 M€	16 289
14	2 291 M€	18 814
15	1 669 M€	13 548
16	1 507 M€	11 704
17	1 491 M€	11 755
18	1 741 M€	12 629
19	1 146 M€	7 967
20	841 M€	6 111
21	1 087 M€	7 189
22	940 M€	6 300
23	362 M€	2 700
24	120 M€	947
25	64 M€	589
26	16 M€	173
27	9 M€	142
28	3 M€	64
29	1 M€	7
30	0 M€	1
	25 487 M€	293 394

5) Répartition selon la localisation des bien apportés en garantie par pays :

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition selon la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Le seul organisme de cautionnement garantissant les prêts garantis par une caution composant le portefeuille est Crédit Logement. Dans la mesure où Crédit Logement n'entre pas dans le périmètre de consolidation de BNP Paribas, au sens de l'article L. 233-16 du Code du commerce, et que sa notation long terme actuelle est de A+ par Standard & Poor's et Aa3 pour Moody's, tous les prêts garantis par une caution inclus dans le portefeuille apporté en garantie sont pondérés à 100% pour le calcul du ratio de couverture mentionné à l'article R. 515-7-2 du Code monétaire et financier.

7) Répartition des encours des prêts mobilisés par billets à ordres régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés aux 1) à 5) :

Il n'y a pas de prêts mobilisés par billets à ordres dans le portefeuille apporté en garantie.

II – Exposition sur des personnes publiques

Au 30 juin 2014, BNP Paribas Home Loan SFH ne détient pas d'expositions sur personnes publiques au sens de l'article L. 513-4 du Code monétaire et financier.

III – Organismes de titrisation et entités similaires

BNP Paribas Home Loan SFH ne détient aucune part et/ou titre de créances d'organisme de titrisation et entités similaires au 30 juin 2014.

IV – Valeurs de remplacement

Au 30 juin 2014, valeurs de remplacement détenues par BNP Paribas Home Loan SFH sont exclusivement constitués des éléments suivants :

- Cash : 8 817 516 euros
- Dépôts à terme à 28 jours provenant du placement des fonds propres et des emprunts subordonnés : 325 000 000 euros. Ces placements auprès de BNP Paribas S.A, sont renouvelés tous les trois mois. Voici leur répartition par durée résiduelle :

Date de maturité	Durée résiduelle (jours)	Montant (EUR)
09-juil.-14	9	275 000 000
04-juil.-14	4	50 000 000

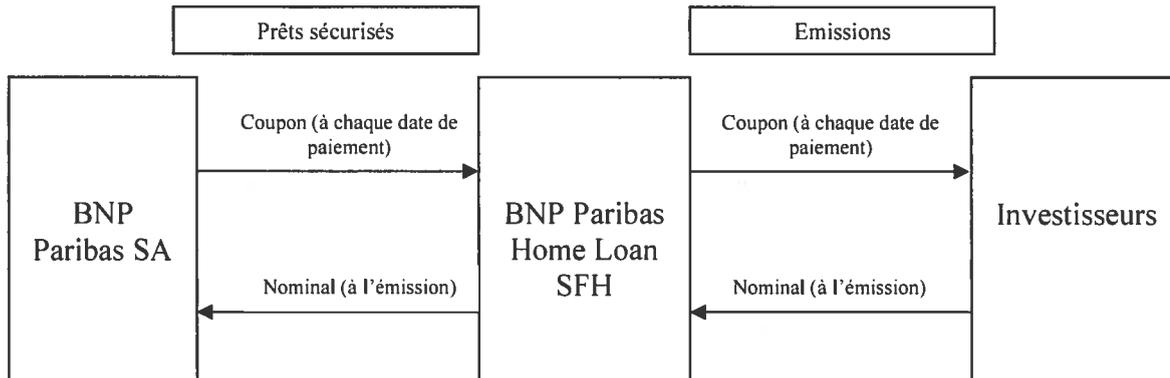
- Dépôt à terme à 28 jours du montant crédité sur le *Cash Collateral Account* constitué suite à l'activation du *Pre-Maturity Test* : 3 210 000 000 euros. La durée résiduelle du dépôt à terme est de 23 jours.

V – Remboursements anticipés

Au cours du 2^e trimestre 2014, le taux de remboursements anticipés calculé sur le portefeuille de crédits immobiliers s'élève à 4,61 % (taux annualisé).

VI – Risque de taux

Tant que BNP Paribas ne fait pas défaut, le risque de taux auquel est exposée la SFH est très limité puisqu'en face des émissions d'obligations à l'habitat au passif figurent des prêts sécurisés avec BNP Paribas SA à l'actif, qui reproduisent exactement les mêmes conditions de taux, de montant et de maturité.



En cas de défaut de BNP Paribas, la propriété du portefeuille de créances immobilières garanties sera transférée à la SFH, qui sera donc exposée à un risque de taux lié aux différences entre les taux des créances immobilières à l'actif et celles des rémunérations des émissions au passif de la SFH. Ce risque de taux doit donc être couvert par des swaps de taux et de devises.

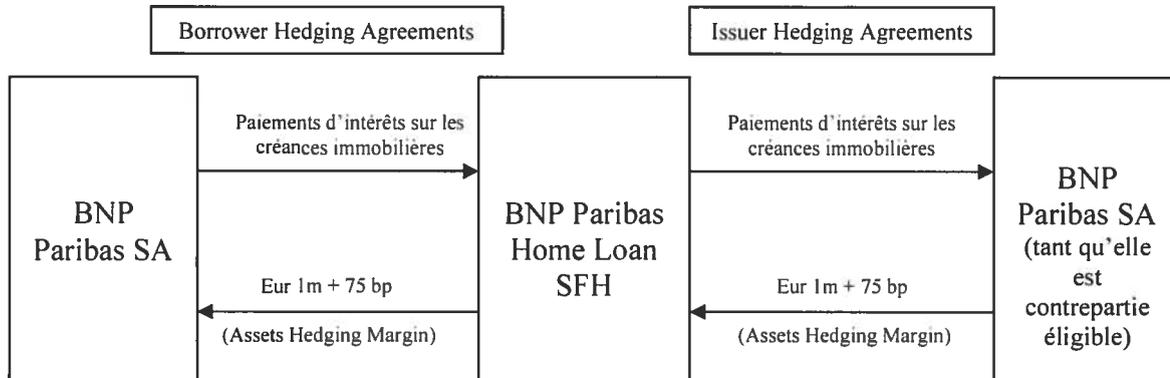
Suite à l'abaissement de la notation de BNP Paribas par Fitch Ratings le 15 décembre 2011, la SFH a mis en place la stratégie de couverture telle qu'imposée par la documentation du programme d'émission qui prévoit des swaps de taux et des swaps de devises de manière à limiter le risque subi par la structure :

- L'ensemble du portefeuille de créances immobilières (à taux fixe ou à taux révisable sur des index à 3 ou 6 mois) est swappé contre Euribor 1 mois.
- Les émissions d'obligations de financement de l'habitat ou anciennement « *covered bonds* », qui sont le plus souvent à taux fixe, sont swappées contre Euribor 1 mois.

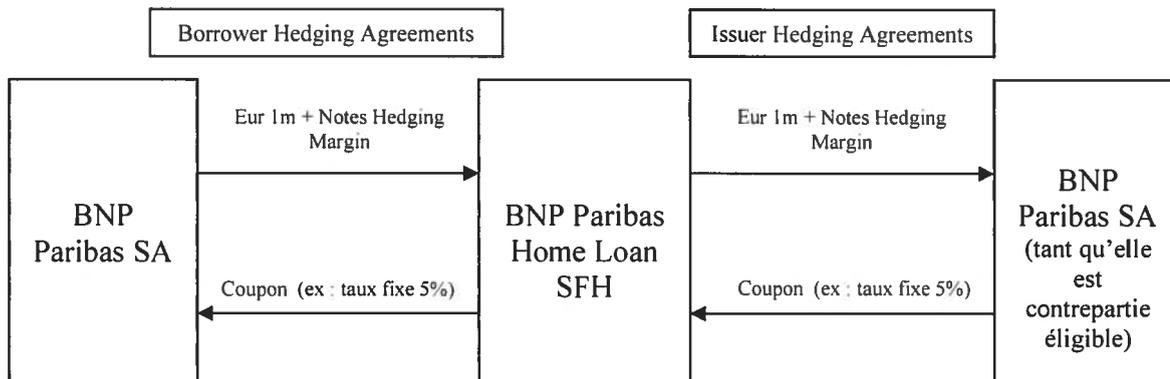
La contrepartie des swaps est actuellement BNP Paribas qui bénéficie d'une notation suffisante, au regard des critères d'éligibilité imposé par la documentation du programme d'émission : A1 (court terme) par Standard & Poor's et F1 (court terme) / A (long terme) par Fitch. En cas d'abaissement de la notation de BNP Paribas en dessous de ces niveaux il faudra qu'elle soit remplacée par une contrepartie de swap éligible.

Des swaps miroirs, dit « *back to back swaps* » des premiers swaps, ont également été mis en place entre BNP Paribas Home Loan SFH et BNP Paribas afin de neutraliser la position de taux créé par la présence des prêts miroirs selon les schémas ci-dessous.

Swap d'actif



Swaps de passif (émissions)



En cas de défaut de BNP Paribas les créances immobilières à l'actif seront transférées à la SFH et les swaps miroirs seront résiliés. En revanche, les swaps couvrant les risques de taux et de devises sur les émissions et les actifs transférés conclus avec une contrepartie éligible resteront en place. Le seul risque de taux sera alors un risque sur les « fixings », mais ce risque est limité car il s'étend sur une période de moins d'un mois grâce à notre choix d'indexer les actifs et les passifs sur Euribor 1 mois.

Aujourd'hui, avec la mise en place de la stratégie de couverture, le seul risque de taux est un risque de « fixing » de taux lié au placement relatif des emprunts subordonnés ainsi qu'au placement des fonds propres. Tous ces éléments étant indexés sur l'Euribor 3 mois, le risque s'étend donc sur une période de moins de trois mois.

Au 30 juin 2014, la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan, y compris des fonds propres était de 280 000 euros pour une baisse des taux de 2%. Cette sensibilité de la valeur actuelle

nette du bilan à un mouvement défavorable de taux de 2% et représente environ 0,09% du montant des fonds propres de BNP Paribas Home Loan SFH.

VII – Couverture du besoin de liquidité

Au 30 juin 2014, les informations sur le besoin de liquidité à 180 jours et les modalités de couverture sont estimées comme suit :

Flux provenant des créances apportées en garantie	1 993 046 764,22	Remboursements d'intérêts et de principal des obligations à l'habitat	- 289 710 952,28
Produit des placements à 28 jours	1 745 847,63	Paiements d'intérêts des emprunts subordonnés	- 1 745 263,28
Flux prévisionnel de l'actif (A)	1 994 792 611,85	Flux prévisionnel du passif (B)	- 291 456 215,56
Besoins nets de liquidité à 180 jours (A+B)		1 703 336 396,29	

- En référence à l'article R. 515-7-1 du Code Monétaire et Financier, le calcul du besoin de trésorerie est évalué en transparence, c'est-à-dire en tenant compte non pas des flux prévisionnels des créances inscrites à l'actif de BNP Paribas Home Loan SFH, mais de ceux résultant des actifs reçus à titre de garantie, en nantissement ou en pleine propriété. Les paiements de principal et d'intérêts des créances apportées en garantie représentent un montant total de 1 993 046 764 euros.
- Les intérêts à recevoir par BNP Paribas Home Loan SFH au titre des placements des fonds propres ainsi que du solde du *Cash Collateral Account* représentent un montant total de 1 745 847 euros.
- Le besoin de liquidité dû aux remboursements d'intérêts et de principal des obligations à l'habitat, des emprunts subordonnés s'élève à 291 456 215 euros.
- Les besoins nets de liquidité à 180 jours de BNP Paribas Home Loan SFH s'élèvent à 1 703 336 396 euros.

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts.

Fait à Paris, le 5 aout 2014,



Mme. Véronique FLOXOLI
Directrice Générale de BNP Paribas Home Loan SFH